

RCR95

Population ayant accès à des infrastructures vertes nouvelles ou améliorées

Objectif Spécifique	OS2.7	Améliorer la protection et la préservation de la nature et la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution	
Type d'action	2.1	Protection de la nature et de la biodiversité, infrastructures vertes	
		- dans les zones en déficit, les territoires les plus urbanisés et le pôles de développement	
	Budget (FEDER+RBC+Cofin. Public)		Valeur cible programme 2029
	6.664.767,24		117 000
2.2	Protection de la nature et de la biodiversité, infrastructures vertes		
	- la création, la revalorisation et la protection d'espces verts à dimension régionale		
	Budget (FEDER+RBC+Cofin. Public)		Valeur cible programme 2029
3.588.720,82		63 000	
Type d'indicateur	Résultat		
Unité de mesure	Personnes		
Est un sous-indicateur	s.o.		
Interdépendance avec un autre indicateur	s.o.		
Définition	Estimation de la population vivant dans un rayon de 2 km de l'infrastructure verte publique construite ou considérablement améliorée dans les zones urbaines et soutenue par les projets.		
Méthode de calcul	<p><u>Objectif 2029</u>: estimation de la population vivant dans un rayon de 2km de l'infrastructure verte nouvelle ou améliorée.</p> <p><u>Calcul des réalisations</u>: estimation de la population vivant dans un rayon de 2km de l'infrastructure verte nouvelle ou améliorée. La comptabilisation est à réaliser après travaux, et au plus tard au 31/12/2029.</p>		
Points d'attention	- Moment de mesure des résultats: après la fin des travaux		
Justification des résultats	La Direction FEDER est en contact avec l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) concernant la justification de cet indicateur. Une mise-à-jour de la fiche sera publiée dès que possible.		
Source de collecte de données	IBSA		
Fréquence de collecte de données	Après la fin des travaux dans le rapport semestriel et au plus tard dans le rapport final		